

ARMOY

- Juin 2011 -
39^{ème} Bulletin municipal
Depuis sa 1^{ère} édition il y a 20 ans

Chers administrés,

L'été approche à grands pas, la chaleur estivale des mois d'avril et de mai, l'annonce. Les vacances vont débiter, en premier lieu pour les enfants.

Pour beaucoup d'entre nous, cette période estivale est aussi un temps de repos, de rencontres et de découvertes, lors de nos congés.

Pendant ce premier semestre, notre commune a vécu au fil des nouveautés.

Au chef lieu, après deux mois de travaux et d'aménagement, nous avons accueilli un nouveau commerçant : la «BOUCHERIE d'ARMOY». Monsieur Benoît FAVIER-BOSSON, artisan boucher, va être là, pour nous conseiller et, nous régaler de ses préparations ainsi que de ses petits plats.

L'ouverture de cette boucherie développe et renforce la dynamique de notre pôle « zone de services » au chef-lieu.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

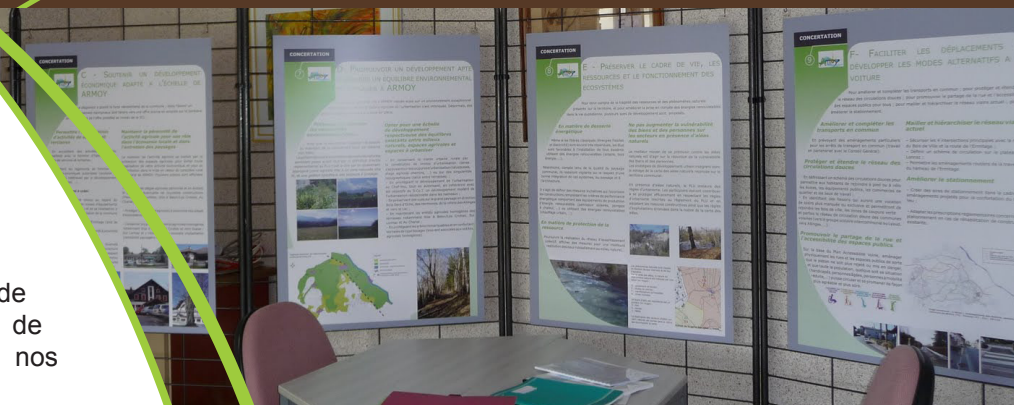
Vous avez, sans doute, remarqué le début des travaux du carrefour des Prés Carrés. Ces travaux se dérouleront jusqu'au 31 juillet 2011. La sécurisation de ce carrefour se fait en collaboration avec le Conseil Général qui est le maître d'ouvrage. Notre commune contribue à la dépense et sa participation financière s'élève à 35 % du montant des travaux.

Dans ce 39^{ème} bulletin municipal, vous sont présentés le budget primitif et les travaux prévus pour cette année 2011.

Je vous invite, à découvrir ce nouveau numéro de notre vie locale.

Bien à vous,

Rabhi Laurent, Maire.



- Sommaire -

- Vie municipale	p.1
- Vie locale	p.7
- Vie associative	p.9
- La CCCL	p.11
- Vie pratique	p.13
- Etat Civil / Agenda	p.14
- Annexe : supplément budget 2011	



Retrouvez les comptes rendus du Conseil Municipal dans leur intégralité sur : www.armoy.fr

Conseil municipal du 16 février

Boucherie :

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 05 juillet 2010, le conseil municipal a affirmé son soutien à Monsieur Benoit FAVIER-BOSSON pour l'ouverture d'une boucherie entre la supérette et le salon de coiffure, place des commerces. Il a été également décidé de le soutenir dans le montage de son dossier de subvention au titre du FISAC qui doit l'aider au financement de ce projet. Le montant mensuel du loyer a été fixé à 500 €, sans droit d'entrée.

Après réalisation des travaux, ce commerce offrira à la population, un service complémentaire à ceux existants déjà. C'est pourquoi, afin d'encourager le développement de cette nouvelle activité commerciale, conformément à ce qui avait été déjà accordé par la commune lors de l'agrandissement de la supérette, Monsieur le Maire propose d'accorder à ce jeune entrepreneur, une aide exceptionnelle indirecte de la commune, par le biais de la gratuité des trois premiers loyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme sa volonté de prendre en charge les travaux de structure du bâtiment et autorise Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention au titre du FISAC.

SIDISST recouvrement de la contribution pour 2011 :

Monsieur le Maire rappelle que le comité du SIDISST, lors de sa séance du 23 février 1996, a approuvé le principe de permettre aux communes membres d'opter pour la fiscalisation des participations communales au budget du SIDISST, disposition prévue par l'article L 5212-20 du Code des Collectivités Territoriales qui stipule par ailleurs que chaque année le conseil municipal doit être consulté.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, comme les années précédentes, de laisser au Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon-les-Bains le soin d'assurer la mise en recouvrement de la participation communale par le produit des impôts mentionnés.

Etude de l'aménagement de l'îlot Nord-Est du Chef-lieu :

Monsieur le Maire explique que, suite à la réunion publique du 29 novembre 2010, il a demandé au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), par l'intermédiaire de Monsieur Jacques FATRAS, de faire le point sur les possibilités d'accompagnement de la commune, dans sa réflexion sur l'évolution sur secteur Nord-Est du Chef-lieu et de l'ancien presbytère.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du CAUE à la suite de l'état des lieux fait sur le terrain. Il rappelle que la commune adhère au CAUE par l'intermédiaire de la Communauté de Communes des Collines du Léman. Cet organisme a un rôle de mission de service public et les collectivités territoriales peuvent le consulter pour tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée que, dans le cadre du SCOT, toute superficie supérieure à 5000 m² doit faire l'objet d'un projet d'aménagement.

Il propose d'associer le CAUE à la réflexion sur la réhabilitation du bâtiment de l'ancien presbytère, et sur le développement du secteur Nord-Est du Chef-lieu. Cette étude permettrait notamment de diagnostiquer l'intérêt architectural de ce bâtiment (certaines pièces maîtresses datent du 13^{ème} siècle).

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Armoy, dans le cadre du PLH doit tendre à la création de 31 logements aidés sur les tènements communaux.



De plus, en pleine révision du PLU, cette étude permettrait à la commune d'étudier d'une façon plus globale les possibilités d'aménagement de son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité,

Questions Diverses :

Fermeture de la plateforme des Chanals :

Les employés du SIVOM ne mettent plus les déchets là bas. Il serait souhaitable de mettre en place avec le SIVOM, avant l'été une nouvelle place de compostage pour les déchets produits par le SIVOM. Par ailleurs ce dernier va acquérir un broyeur.

Conseil municipal du 07 mars

Carrefour des Prés Carrés :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes de moins de 10 000 habitants, ont la possibilité de demander des aides au titre des travaux de voirie pour la sécurité, par répartition des recettes des amendes de police. En 2010, la commune a reçu 9 000 euros, pour le financement des projets suivants : sécurisation de la route de l'Ermitage, remplacement et déplacement de l'abri bus situé au Plateau de Lonnaz et marquage au sol sur l'ensemble du territoire.

Il précise que les travaux concernant le projet d'aménagement du carrefour de la RD26 avec les voies communales n° 2 (à l'Est) et n° 108 (à l'Ouest) au lieu-dit « Les Prés Carrés » prévus depuis 1994 vont se faire cette année.

Il rappelle que cette opération concerne une route départementale, située en zone constructible du PLU de la commune. C'est pourquoi, elle est financée en partie par le Conseil Général et la commune d'Armoay et précise qu'une subvention a déjà été attribuée d'un montant de 49 000 euros par le Conseil Général.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police afin de compléter le financement de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité.

Programme Local de l'Habitat : avis sur le projet arrêté le 31 janvier dernier par le Conseil Communautaire :

Monsieur le Maire expose que, le Syndicat Intercommunal du Chablais a initié, en 2005, une démarche visant à établir un diagnostic habitat, afin de mettre en lumière les besoins, les enjeux stratégiques et les orientations prioritaires du territoire.

Le 30 avril 2009, consciente des enjeux habitat de son territoire, la Communauté de Communes des Collines du Léman a saisi cette opportunité pour lancer sa propre réflexion en matière de politique de l'habitat à travers la réalisation de son Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat.

Programme Local de l'Habitat (conseil municipal du 7 mars - suite -):

Il fixe, pour une durée de 6 ans, les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté de Communes et aux communes qui la composent de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes les catégories de population et à favoriser la mixité sociale en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales.

Il assure la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire et sert de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat.

Le projet de PLH 2011-2016 comprend trois parties :

- Le Diagnostic permet d'analyser l'environnement socio-économique et son impact sur l'habitat, l'évolution du parc de logements, le fonctionnement des marchés et les capacités foncières sur l'ensemble du territoire des Collines du Léman.
- Les orientations du PLH qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'Habitat :
 - 1) Orienter le développement de l'habitat en faveur d'une offre de logements plus diversifiée et plus accessible ;
 - 2) Apporter une réponse aux besoins spécifiques ;
 - 3) Favoriser la prise en compte d'un objectif de développement durable dans l'habitat ;
 - 4) Développer des outils de concertation, d'appui et de suivi des actions habitat.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le PLH, en insistant sur les points suivants :

- Le territoire de la CCCL enregistre une forte croissance démographique, due principalement à un solde migratoire élevé (7153 habitants en 1990, 10701 estimés en 2009 soit une évolution d'environ 35% de la population dont 15% pour Armoy).
 - Le profil des ménages est plutôt familial, mais les ménages de petite taille connaissent une importante progression.
 - La population de la CCCL comprend un nombre important de jeunes de moins de 20 ans. Néanmoins, la population résidente de la CCCL est vieillissante.
 - Le niveau de ressource des ménages de la CCCL est, en moyenne, plus élevé que la moyenne départementale, toutefois, les ménages disposant de ressources faibles ou moyennes connaissent de grandes difficultés pour se loger compte tenu des conditions du marché du logement (49 % des ménages de la CCCL sont éligibles à un logement de type HLM).
 - Le parc de logements en résidence principale de la CCCL est presque exclusivement composé de logements individuels (90,7 % sur Armoy).
 - Presque toutes les communes de la CCCL ont produit des logements aidés au cours de la dernière décennie (2 logements sur Armoy).
 - La CCCL compte 159 demandes de logements aidés sur son territoire (dont 16 concernent Armoy), il s'agit principalement de personnes qui résident ou travaillent déjà dans la CCCL.
 - Les demandeurs de logements aidés sont des personnes isolées et des familles monoparentales ce qui explique une demande importante de petits et moyens logements.
 - C'est pourquoi, le PLH prévoit l'engagement solidaire des communes de poursuivre le développement du parc de logements locatifs aidés avec un objectif de production de 200 logements sur la durée du PLH, dont 31 pour Armoy.
- Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là de répondre à un réel besoin de la population afin de faire venir des jeunes sur la commune mais aussi permettre, aux personnes âgées de rester.
- La CCCL développe une ingénierie au profit des communes pour promouvoir des projets de logements aidés.
 - Le PLH prévoit également la création, dans toutes les communes de la CCCL, d'une aire ou d'un terrain pour l'accueil des gens du voyage. Cela représente, pour la commune d'Armoy, l'obligation de réaliser un terrain familial de 3 emplacements pour un total de 6 places.
 - Enfin, la révision des documents d'urbanisme communaux devra tenir compte des objectifs fixés par le PLH afin de répondre à ce dernier dans ses orientations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de PLH 2011-2016 arrêté par le Conseil Communautaire des Collines du Léman le 31 janvier 2011.

Questions diverses :

Exposition du Projet d'Aménagement de Développement Durable :

L'exposition du PADD commencera le 04 avril et durera un mois, une présentation des orientations du SCOT sera également proposée à la population.

Bibliothèque : Rapport d'activités 2010

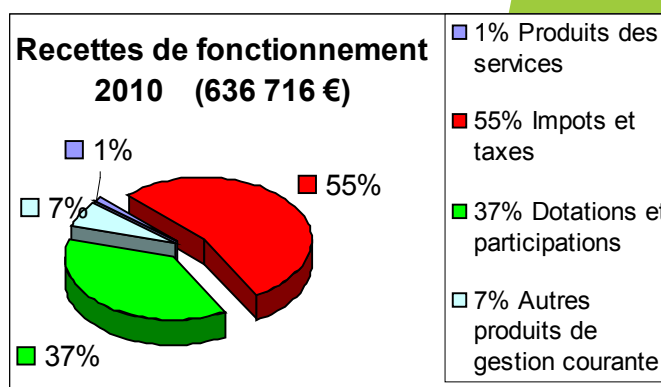
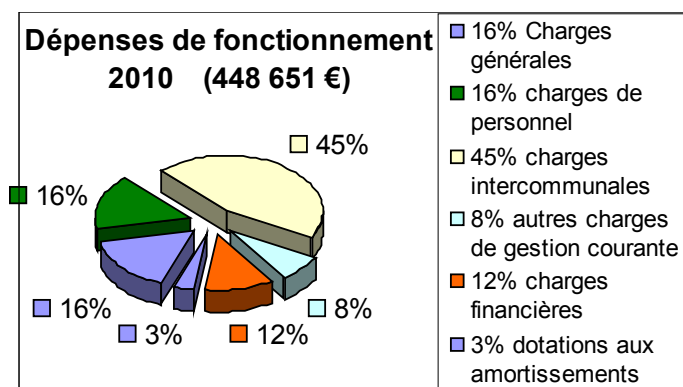
En 2010, la bibliothèque d'Armoiy représente 5549 documents (dont 600 livres et 150 CD prêtés par Savoie-biblio tous les quatre mois), 419 lecteurs, 11 classes du groupe scolaire « Les Voigères » et 1 classe d'Allinges. 7924 prêts (soit 2,33% de moins qu'en 2009) ont été assurés par 1 salariée assistée de 9 bénévoles. Les lecteurs ont désormais la possibilité de consulter la presse en ligne grâce à un un code d'accès. De plus, grâce à un partenariat, les bibliothèques de Genève vont être ouvertes aux lecteurs de la communauté de communes, à condition de se déplacer pour emprunter et rapporter les livres car il n'y aura pas de système de navette.

Conseil municipal du 11 avril

Budget Principal :

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2010 :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2010	réalisations 2010
Dépenses de fonctionnement	486 672	448 651
Recettes de fonctionnement	602 948	636 716
RESULTAT de l'exercice 2010		188 065
Résultat excédentaire (2009) reporté		535 208
RESULTAT DE CLOTURE 2010		723 273

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Budget 2010	réalisations 2010
Dépenses d'investissement	1 120 745	235 079
Recettes d'investissement	484 809	389 157
RESULTAT de l'exercice 2010		154 078
Résultat déficitaire (2009) reporté		- 15 548
RESULTAT DE CLOTURE 2010		138 530

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité le compte de gestion, dressé par le comptable de la commune ainsi que le compte administratif de l'année 2010, présenté par Monsieur le Maire, ce dernier s'étant retiré lors du vote.

RESULTAT GLOBAL (DES DEUX SECTIONS)

	réalisations 2010
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE (723273 + 138530)	861 803
Dépenses restant à réaliser 2010 (investissement)	272 988
Recettes restant à réaliser 2010 (investissement)	170 571
RESULTAT NET GLOBAL 2010	759 386

IMPOTS LOCAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité, décide de faire évoluer les taux d'imposition en les augmentant de 1 % par rapport à l'année précédente et fixe **Les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2011 de la façon suivante :**

- Taxe d'Habitation 7,99 %
- Taxe Foncier Bâti 7,21 %
- Taxe Foncier Non Bâti 25,04 %

Exposition P.A.D.D.

Exposition du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) :

L'exposition du PADD du Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'est tenue commencée le 04 avril 2011 pour une durée d'un mois dans la salle du conseil municipal en Mairie.

En parallèle et afin de bien comprendre les enjeux que constituent les directives du Schéma de Cohérence

Territoriale (SCOT), une présentation de ces orientations a également été proposée à la population.

De nombreux visiteurs sont passés prendre connaissance de ces différents documents. Certaines personnes ont porté des commentaires sur le registre à disposition. Ces commentaires ont été enregistrés par le cabinet d'urbanisme afin de compléter la réflexion que constitue l'élaboration du PLU.

Cérémonie du 8 mai

Cette année, la cérémonie du 8 mai commémorant le 66^{ème} anniversaire de la capitulation allemande a été décalée de 10h30 à 11h30 en raison de l'office dominical.

8 jeunes ayant eu 18 ans dernièrement étaient invités à recevoir leur carte d'électeur de la commune et leur livret du citoyen, les informant sur leurs nouveaux droits et devoirs civiques et civils. Une seule jeune fille s'est déplacée, Céline MOUTHON, et quatre se sont excusés pour leur absence.

Après une brève allocution de Monsieur le Maire rappelant les droits et les obligations du citoyen, à la base du bon fonctionnement de notre république, et en l'absence de la batterie fanfare, Monsieur VULLIEZ a lu le texte du Ministre de la Défense, devant une maigre mais fidèle assistance d'Armoisiens.

Puis, Messieurs FREZIER et DECONCHE ont déposé une

gerbe devant le monument aux Morts, avant le traditionnel verre de l'amitié partagé dans la salle des fêtes.

Il est important de ne pas oublier ces commémorations d'événements qui ont marqué notre histoire mais qui n'intéressent plus grand monde, surtout les jeunes générations, ce qui est regrettable. La citoyenneté n'a pas été acquise du jour au lendemain, ne l'oublions jamais !



Journée Nettoyage

La relève est assurée

Comme chaque année les amoureux de la nature et de notre village se sont retrouvés ce samedi 2 avril pour un grand nettoyage des fossés et des bords de routes. Mais cette année nous avons pu remarquer la présence de nombreux jeunes concernés par la propreté de notre commune. Pauline, Margaux, Thierry, Valentin, Benoit, Bertrand, Béranger, ont parcouru consciencieusement les voies communales et ont collecté un grand nombre de cannettes, bouteilles en verre et en plastique. D'autres bénévoles adultes étaient à leur côté tels que Marc et Florence représentants de la commission environnement, et ont récoltés diverses tôles, mobylettes ou moteurs de voitures.

S'il reste encore beaucoup à faire il semble malgré tout que le geste « citoyen éco responsable » devienne plus

fréquent, car la quantité de déchets récoltés diminue d'année en année.

Merci encore à tous ceux qui ont donné un peu de leur temps pour le bien être de tous.



Photo de Monsieur Claude PONCET

Travaux aux Passieux

Depuis le début du mois de mai, l'aménagement du carrefour des Passieux «les Prés Carrés» a débuté. Les travaux dureront jusqu'à fin juillet et aboutiront à la sécurisation de la RD26 avec la création d'un tourne à

gauche et de 2 arrêts de bus

Le coût total de cette opération est de 416000 €, financé à 65 % par le Conseil General et à 35 % par la commune d'Armoiy.

Recensement militaire

Vous venez d'avoir ou vous allez avoir **16 ans** : vous devez donc vous inscrire, **à compter de la date de votre anniversaire**, pour le service national universel, **dans les 3 mois qui suivent votre mois anniversaire.**

En effet, le recensement à 16 ans est obligatoire pour tous les jeunes français, fille ou garçon, pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics comme le baccalauréat ou le permis de conduire.

Pour se faire recenser, il suffit de se présenter au secrétariat de Mairie, muni de sa carte nationale d'identité et de son livret de famille.

Vous êtes né(e) en	Vous devez vous faire recenser avant la fin du mois de
Janvier	Avril
Février	Mai
Mars	Juin
Avril	Juillet
Mai	Août
Juin	Septembre
Juillet	Octobre
Août	Novembre
Septembre	Décembre
Octobre	Janvier
Novembre	Février
Décembre	Mars

Recensement frontalier

Suite à l'accord franco-suisse du 29 janvier 1973, le canton de Genève octroi une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers. Ces fonds sont calculés en fonction du nombre de frontaliers et permettent à la commune d'Armoiy d'investir dans la création d'équipements publics.

Si vous êtes frontaliers et que vous habitez à Armoiy, quel que soit votre nationalité, faites vous recenser !

Important : ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.

Pour se faire recenser il suffit de faire parvenir à la mairie Vos nom, prénom, adresse, votre nationalité, le nom et l'adresse de votre employeur, le n° et la date de validité de votre carte de frontalier.

Réunion du comité sécheresse

Le département de Haute-Savoie en alerte, des mesures de restriction des usages de l'eau entrent en vigueur

Le comité sécheresse de Haute-Savoie s'est réuni mercredi 25 mai 2011.

Le déficit pluviométrique constaté depuis septembre 2010 impacte de façon significative les débits des cours d'eau ainsi que les nappes d'eaux souterraines, à des niveaux très rarement observés à cette période de l'année.

Un arrêté préfectoral a donc été pris imposant les restrictions d'usages suivantes :

- l'utilisation de l'eau hors des stations professionnelles pour le lavage des véhicules est interdite, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique et pour les organismes liés à la sécurité ;
- le remplissage des piscines privées est interdit. Cette disposition ne s'applique pas aux piscines maçonnées en cours de construction ;
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature est interdit de 8 h à 20 h ;
- l'arrosage des stades et des terrains de golf est interdit de 8 h à 20 h (un registre de prélèvement devra être rempli) ;

- les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau ;
- les exploitants d'établissements soumis à autorisation au titre des ICPE doivent se référer aux obligations éventuelles fixées dans leur arrêté d'exploitation et applicables au seuil d'alerte ;
- l'irrigation des cultures est interdite de 10 h à 18 h. Cette interdiction ne s'applique pas pour l'abreuvement des animaux, l'irrigation des vergers, des cultures maraîchères et florales et des pépinières. L'irrigation à partir de retenues d'eau constituées en période hivernale reste autorisée, ainsi que l'utilisation directe d'eaux de pluie récupérées.

Le non respect de cet arrêté préfectoral est passible d'une contravention de 5ème classe (1500€ maximum et 3000€ en cas de récidive).

Face à cette situation le Préfet de la Haute-Savoie rappelle la responsabilité de chacun et invite les citoyens, les entreprises et les collectivités à faire preuve d'économies dans leurs usages de l'eau pour éviter les gaspillages.

Contact : DDT de la Haute-Savoie : 04 56 20 90 01
site internet : <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

La famille des commerces s'agrandit

Depuis la fin du mois de mai, la ronde des commerces d'Armoÿ s'est enrichie d'une nouvelle échoppe, la Boucherie d'Armoÿ, d'une superficie de près de 90m². Ce nouveau magasin est tenu par M. Benoît Favier-Bosson, originaire d'Allinges, qui pendant plus de 10 ans a fait ses armes en boucherie-charcuterie en Suisse, notamment à Genève à la Boucherie du Molard et la

Boucherie Globus. Il est secondé par une personne uniquement le week-end.

M. Favier-Bosson mise principalement sur la qualité de ses produits, volailles de Bresse, volailles fermières, bœuf limousin, veau de lait, etc. Il propose également un rayon traiteur en magasin uniquement, avec plats cuisinés, salades.

Finis les « je ne sais pas quoi faire à manger » « je n'ai pas de recette » : en effet la Boucherie met gracieusement à votre disposition livres de recettes et photocopieuse pour épater votre entourage avec de nouveaux plats !



La Boucherie d'Armoÿ est ouverte
du mardi au dimanche matin
de 7h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00.

La Municipalité et les habitants d'Armoÿ souhaitent la bienvenue à notre nouveau boucher-charcutier.

Quand on s'promène au bord de l'eau

Programme bien rempli pour les Mamans de la commune ce dimanche 15 mai. Départ à 8h30, direction Le Bugey pour une visite de la cuivrierie. Nous arrivons dans un petit atelier où se façonne une multitude d'objets dans l'art et la manière de travailler le cuivre et où nous accueille le propriétaire (et ouvrier unique). Après une démonstration et un passage dans la boutique attenante à l'atelier, le chauffeur de bus nous dépose à Chanaz pour le départ de notre croisière sur le Canal de Savières et le Lac du Bourget.



Nous déjeunons à bord et tout au long de notre voyage un guide nous explique l'histoire de la région. Pierrette est très intéressée par l'aventure de l'écrivain Lamartine avec une certaine comtesse, dans une grotte proche du Lac !! Quelle coquine cette Pierrette...



Après 2 heures de croisière, sous le soleil, nous débarquons au port d'Aix-les-Bains d'où notre chauffeur nous emmène directement à Rumilly, aux Jardins Secrets. Une mosaïque de petits jardins où se côtoient fleurs, fontaines, créations en bois : le spectacle sous le soleil et la magie des lieux nous transportent dans un monde de rêves et de beauté. Le manque de temps fait regretter à certaines de ne pas pouvoir goûter aux beignets et au thé à la menthe faits et servis par le maître des lieux.

Mais cela est vite oublié quand Pierrette prend le micro et chante, d'Anancy à Armoÿ, tout son répertoire. A ne pas douter que le chauffeur se souviendra longtemps de l'ambiance qui régnait.

De retour à Armoÿ, à 19h30, et malgré la pluie, le groupe de Mamans pose pour la photo et chacune prend le chemin de la maison.

A l'année prochaine.....

Les gens du voyage

Les gens du voyage à Armoy : une obligation légale

Depuis 2003 notre commune a l'obligation de se mettre en conformité avec le schéma départemental en créant un terrain familial pour gens du voyage en voie de sédentarisation.

Notre commune n'est concernée que par un terrain familial. Ces familles en voie de sédentarisation vivront sur Armoy comme d'autres vivent dans des logements aidés. Ils paieront leur eau et leur électricité à l'avance et



La capacité d'accueil et la superficie des terrains est différente selon l'importance des villes.

Pour cela, il existe trois sortes de terrains pour trois types d'accueils différents :

α) aire de grands passages

- pour un accueil de 50 à 200 caravanes voyageant ensemble
- ouverte pour un besoin de courtes durée (mission évangélique).

β) aire d'accueil aménagée

- gérée et gardiennée par le SYMAGEV
- pour le passage ou le séjour de 6 à 50 caravanes.

Actuellement il existe sur le département 1 aire de grand passage, 10 aires d'accueil, 1 aire de petit passage et 1 aire privée (40 places).

γ) terrains familiaux

Terrains loués aux occupants (maximum 6 caravanes) et gérés par le SYMAGEV, aménagés avec chalet, blocs sanitaires, espace de vie (ce genre de terrain existe actuellement sur l'arrondissement de Thonon à Margencel, Cervens, Yvoire, Excenevex, Le Lyaud et Chens-sur-Léman).

pourront bénéficier de tous les services de la commune, comme tout un chacun.

Depuis mars 2008 la municipalité recherche activement le terrain qui pourrait convenir pour l'implantation de cette aire familiale, ce terrain doit répondre à certains critères :

- être proche des habitations (- de 150m) : loi Montagne
- avoir une superficie de 1200m² minimum
- être à proximité des réseaux d'eau et d'électricité
- avoir l'assainissement collectif (réseau eaux usées).

Quand on connaît le tracé de la colonne (traversée du Chef-Lieu, les Prés Carrés, Planaise, route vieille d'Armoy, Crêt Ste Marie), on comprend notre difficulté.

Sur Armoy il n'y a pas tant de terrains qui satisfassent à toutes ces obligations et où les propriétaires acceptent de vendre en connaissant notre but.

Sans aire d'accueil, la commune est dans l'obligation d'accueillir tous les groupes qui se présenteront.

Gardons à l'esprit que de plus en plus de communes disposent désormais d'un terrain, ce qui augmente la probabilité d'arrivées imprévues sur notre commune.

Association du comité des Fêtes

En 2011! C'est reparti!



Le goûter du Mardi gras le 8 Mars a encore eu un grand succès auprès des petits (et des grands..) la salle des fêtes était cette année encore pleine de «princesses», de «zorro», de «pirates» et de «fées»..... Merci à tous les parents et grands-parents qui ont apporté crêpes et gâteaux que tous se sont partagés!

Le Dimanche 26 Juin nous vous attendons pour la fête au village devant la salle des fêtes! Dès 18h on prendra l'apéritif dehors (au soleil...) et on s'échangera les dernières nouvelles dans la bonne humeur! Suivra le repas servi par le traiteur Jean François TROLLET et animé par Jo Musique! Les membres du comité passeront vous vendre les cartes repas, mais vous pourrez aussi les acheter à la mairie ou à la supérette Vival (10€ adulte, 8€ - de 12 ans) A bientôt!!!!

Batterie Fanfare «L'Écho du Haut Chablais»

Mercredi 1er Juin à 20h30 les jeunes de l'Écho du Haut-Chablais ont enflammées la salle communale de LE LYAUD par un Blues torride devant un public généreux par leurs applaudissements.



Encadré par Julien, leur professeur de musique, la petite troupe nous a fait partager plusieurs titres du célèbre film « The Blues Brothers ».

La Batterie Fanfare Départementale 74 a assuré magistralement la 2^{ème} partie de la soirée par un concert de plus d'une heure regroupant un large éventail des musiques pouvant être jouée par une Batterie-Fanfane. Le public a été conquis par la qualité des compositions proposées.

La soirée s'est clôturée par un repas entre musiciens. «L'Écho du Haut Chablais » remercie chaleureusement la Batterie Fanfare Départementale 74 pour sa participation au concert.

Les musiciens grand et petit d'Armoy et Le Lyaud sont invités à rejoindre la Batterie-Fanfane « L'Écho du Haut-Chablais.

Réunion de survie programmée le 2 septembre 2011 à 20h30.

Le Festival des Batteries Fanfares de Haute-Savoie se déroulera le dimanche 3 juillet dans le village de BALLAISON.

Les Batteries Fanfares de tout le département seront présentes pour cette grande fête organisée par la Fédération des B.F 74.

Les petits musiciens de l'école de musique de l'Écho du Haut Chablais défilent dans les rues du village et interpréteront un nouveau morceau sur le podium.

Venez les encourager en ce premier dimanche de juillet.



Nouvelle Association «JED France»

Jed France est une association d'action humanitaire, qui propose des projets sociaux aux jeunes et aux bénévoles et qui soutient la mobilité des jeunes à l'étranger.

Jed France organise chaque année des actions de solidarité au Togo : chantiers internationaux, stages humanitaires et voyages de tourisme responsable dans les différents villages du pays. L'objectif est d'accorder aux jeunes et aux bénévoles la possibilité de mettre leurs connaissances, leurs compétences et leur savoir-faire au profit de la population rurale.

Jed France intervient dans les domaines suivants :

- Éducation : collecte et envoi de matériel scolaire aux partenaires locaux, qui le redistribuent aux établissements éducatifs avec lesquels un programme d'aide à la scolarisation a été engagé ;
- Échanges interculturels : auprès de jeunes Européens, promotion des chantiers internationaux, des missions humanitaires et des stages organisés au



Togo dans le cadre des actions de développement ;

- Santé : collecte et envoi de préservatifs pour la prévention du VIH/Sida et des IST ; envoi de moustiquaires pour lutter contre le paludisme ;

- Recherche de financements pour les projets d'adduction d'eau potable et pour la construction d'écoles, de dispensaires, de foyers d'accueil d'enfants orphelins et de centres de formation professionnelle.

Plus d'informations : www.jedfrance.org

Facebook : Jed France

Jed France

3343 Chef-Lieu

74200 Armoys

E-mail : jedfrance@hotmail.fr

Tél. : 09 81 18 07 90



Football

L'AS ARMOY-LE LYAUD a bénéficié en fin d'année 2010 de survêtements offerts gracieusement par les entreprises suivantes :

- Armoys Garage,
 - Boretti & fils,
- a tous les licenciés du club de football.

Les premiers joueurs à avoir étreigné ce magnifique équipement furent les jeunes des catégories U15 et U17 lors du déplacement au stade de Gerland à Lyon le samedi 15 janvier 2011.

Avec le retour des beaux jours, il semblait judicieux de faire une photographie pour immortaliser ce moment important dans la vie du club et de remercier encore ces généreux donateurs.



LES ITINERAIRES ALPESTRES DE L'ETE 2011, du 29 juillet au 7 août.

La manifestation est organisée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) dans le cadre de la démarche de Géoparc Européen du



Chablais, en partenariat avec l'ONF, le Réseau Empreintes 74, les communautés de communes, syndicats intercommunaux, communes et offices du tourisme du Chablais.

Organisation des itinéraires alpestres, Tel.: 04 50 04 24 24 poste 102.

Courriel : ialpestre.siac@gmail.com

Thème 2011: « Les forêts de protection »

Les itinéraires alpestres nous permettront de mieux comprendre ce qui nous entoure, et, voir le Chablais sous un autre jour.

Parallèlement à cette thématique, des oeuvres de Land'Art, installées in situ, seront mises en valeur.

Programme:

Vendredi 29 juillet- Thonon les Bains

« Delta de la Dranse, terre d'eau et de vigne »

Samedi 30 juillet- Vallée du Brevon

« Vallon, mémoire d'hommes »

Dimanche 31 juillet-Bas-Chablais

« Marais, terre de légendes »

Mercredi 3 août-Vallée d'Abondance

« Au coeur d'une nature vivante »

Judi 4 août-Morzine/Les Gets

« L'ardoise, mille feuilles d'histoire »

Vendredi 5 août-Vallée d'Aulps

« Vallée des pierres, joyaux de la forêt »

Samedi 6 août_Pays d'Evian

« Entre châtaignes, pierres et perches »

Dimanche 7 août-Collines du Léman

« Une forêt pour nos sources »

Randonnées gratuites, sur inscription obligatoire auprès des offices de tourisme et des syndicats d'initiative dès le 12 juillet 2011.

AFAIRE EN FAMILLE

Le 21 août:

11ème Fête du Fromage et du terroir, à Orcier.

Marché qui réunit fabricants et producteurs. Nombreuses animations pour toute la famille, cette année, un invité d'honneur prestigieux: Genève. Evènement transfrontalier

donc, avec l'OPAGE, l'Office de Promotion des Produits Agricoles de Genève.



CENTRE DE LOISIRS

L'Action jeunesse des Collines du Léman accueillera les enfants et adolescents de 4 à 15 ans pendant toutes les vacances d'été. A partir du 4 juillet, l'équipe d'animation proposera une multitude d'activités avec un mot d'ordre : la découverte.

Poneys, activités aquatiques, golf, randonnées, chasses au trésor... Ils profiteront pleinement du parc de quatre hectares qui entoure le site de l'Aérospatiale.

Afin de répondre au besoin de tous, l'accueil sera échelonné entre 7h15 et 9h le matin. Le soir, les départs s'organiseront entre 17h30 et 18h30. Par ailleurs, un service de ramassage assurera, matin et soir, le transport des enfants entre leur commune de résidence et le centre de loisirs.

L'aventure pour les 12-15 ans

Pour les 12-15 ans, des mini-séjours en pays de Savoie (cinq jours et quatre nuits) sont d'ores et déjà programmés. Encadrés par des professionnels, les adolescents découvriront des activités sportives et culturelles.

Des permanences d'inscriptions sont organisées à l'Aérospatiale les mardi de 17h à 19h, les mercredi de 14h à 18h, les vendredi de 17h à 19h et les samedi de 10h à 12h.

Toutes les animations estivales sont à découvrir le samedi 18 juin lors de la journée portes ouvertes proposée à l'Aérospatiale

Plus d'informations

Action Jeunesse des Collines du Léman

04 50 72 94 36

www.cc-collinesduleman.fr

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 18 juin

Journée Portes ouvertes à l'Aérospatiale
Site de l'Aérospatiale (Allinges)

Du 4 au 22 juillet

Visites guidées des fouilles archéologiques aux Châteaux
des Allinges (le jeudi en fin de journée)

Dimanche 7 août

Les Itinéraires Alpestres à Draillant

Dimanche 21 août

11e Fête du fromage et du terroir à Orcier

Dimanche 18 septembre

Randonnée cyclotouriste La Chablaisienne
au départ d'Allinges

SORTIES SENIORS 2011

5 juillet : EXPOSITION MONET A MARTIGNY

(30,00 euros par personne) Conférence, visite guidée,
pause restauration avant retour à Perrignier.

29 septembre : A LA REDECOUVERTE D'ANNEY

(50,00 euros par personne) Visite guidée de la vieille ville,
Déjeuner au restaurant, visite de la Fonderie Paccard.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : OÙ EN SOMMES NOUS ?

La procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes des Collines du Léman a été lancée en avril 2009. A l'issue des conclusions du diagnostic et de l'arrêt des orientations stratégiques, le PLH a été arrêté à l'unanimité par le conseil communautaire du 31 janvier 2011. Le projet a été notifié et soumis pour avis aux conseils municipaux des 7 communes ainsi qu'à l'organe chargé de l'élaboration du SCOT à savoir le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais. Tous ont émis un avis favorable. Le PLH va maintenant être transmis au Préfet et au représentant de l'État en Région Rhône Alpes pour la saisine du Comité Régional de l'Habitat qui disposera de 2 mois pour se prononcer. Le Projet sera ensuite définitivement adopté par le conseil communautaire de la 3CL.

Le PLH prend acte de la progression de la population sur le territoire de la CCCL et des changements profonds qui ne sont pas sans effet sur les attentes en terme d'habitat. Le niveau des prix pèse mais le phénomène de réduction de la taille des ménages joue également son rôle. Aujourd'hui il faut répondre aux demandes des familles monoparentales, des jeunes avec revenus faibles, des personnes âgées seules. Un effort en terme de logements collectifs est donc inévitable alors que 88% des logements sur le territoire de la 3CL sont des logements individuels

contre 42,3% en moyenne départementale.

La mesure phare de ce PLH prévoit la programmation et la construction de 200 logements locatifs aidés à l'échelle de la Communauté de Communes ce qui permettrait de tendre vers 35 logements locatifs aidés familiaux pour 1000 habitants. Ces 200 logements ont été répartis par commune en tenant compte du parc locatif aidé familial existant, des emplois et de la population dans chaque commune. Afin de satisfaire cet objectif les communes seront assistées financièrement: prise en charge des frais de portage foncier lorsqu'une commune mobilise l'Établissement Public Foncier 74 pour l'acquisition de foncier destiné à produire du logement aidé et création d'un fonds intercommunal d'aide à la production de logements aidés. Les autres mesures, entre autres, concernent l'amélioration des conditions d'accès des jeunes au logement (adhésion de la 3CL au Comité Local pour le Logement des Jeunes du Chablais), l'amélioration de l'offre et des conditions de logement des personnes âgées ou handicapées, la prise en compte par les habitants d'un objectif de développement durable dans l'habitat et enfin la mise en place au sein de la 3CL d'une ingénierie « Logements » pour assister les communes dans le cadre de leur politique habitat. Reste désormais à Armoiy à produire 31 logements aidés pour répondre aux besoins.

INFOS BIBLIOTHEQUE

AlTerre ado 2010/2011 :

Samedi 16 avril quelques ados et adultes se sont réunis à la bibliothèque pour évoquer leurs coups de cœur sur la sélection alTerre ado (6 romans). Puis la compagnie Hic et Nunk a interprété « Alors partir », œuvre sélectionnée par AlTerre ado en 2009. Cette lecture théâtralisée et accompagnée par un musicien a enchanté les personnes présentes. Cette après-midi s'est terminée par un échange avec les comédiens autour du pot de l'amitié. Ce spectacle était proposé par la Fédération des Œuvres laïques de Haute Savoie, dans le cadre des animations du Centre de loisirs des Collines du Léman à l'occasion des semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations.

Les votes concernant les romans sélectionnés pour l'année 2010 et 2011 ont été remis au jury et l'auteur lauréat sera révélé samedi 14 mai à Aix les Bains. Savoie biblio organise une navette gratuite pour les adolescents qui souhaitent participer à cette journée alTerre ado. Nous proposerons aux adolescents une nouvelle sélection

alTerre ado en octobre 2011 et quelques animations autour de cette sélection. Affiches et presse locale vous informeront.

Lettres frontière

Quant aux adultes, ils pourront découvrir la nouvelle sélection « Lettres Frontière » à partir de juin 2011. Leurs avis permettront de décerner les coups de cœur rhônalpin et suisse 2011

Fête du fromage

Le réseau des bibliothèques du Léman (Armoiy, Cervens, Orcier et Perrignier) proposera quelques animations à la Fête du fromage le 21 août à Orcier.

Nous rappelons que l'inscription est gratuite pour les habitants des Collines du Léman. Les lecteurs peuvent avoir accès à un service de presse en ligne et depuis peu, emprunter des ouvrages dans les bibliothèques de Genève. Pour en savoir plus, contacter

Martine, bibliothèque Armoiy,
tél.04.50.70.57.68 mail : bibliothequearmoy@wanadoo.fr

Lutte contre le bruit

Les bruits de voisinage comprennent, entre autres, les bruits engendrés par les chantiers, les appareils hi-fi, les tondeuses et autres matériels à moteur ainsi que les cris et les aboiements. On entend par bruit de voisinage les sons qui causent un trouble excédant les inconvénients normaux du voisinage.

C'est pourquoi, afin de préserver le bien-être de tous, il est utile de rappeler la réglementation locale :

□ Arrêté municipal n° 96/01 du 16 mai 1996 : l'utilisation des tondeuses à gazon, taille haies, motoculteurs, tronçonneuses, etc., EST INTERDITE LES DIMANCHES ET JOURS FERIES.

□ Arrêté préfectoral n° 324DDASS/2007 du 26 juillet 2007 : les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vi-

brations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h à 20 h et les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

En ce qui concerne les jours ouvrables, il paraît souhaitable, dans la mesure du possible, d'éviter l'usage de tels matériels entre 12 h et 14 h et après 19 h.

Quant aux aboiements, les propriétaires de chiens doivent prendre les dispositions nécessaires afin que ceux-ci n'aboient pas toute la journée, durant leur absence.



Déchets divers

ORDURES MENAGERES

Les déchets ménagers EXCLUSIVEMENT doivent être mis dans des sacs plastiques et regroupés en bordure des voies communales. La collecte a lieu le mercredi matin ; en cas de jour férié, elle sera maintenue le mercredi sauf avis contraire par voie de presse et d'affichage aux lieux habituels. Les cartons ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères mais emmenés à la déchetterie intercommunale.

Afin de limiter les désagréments causés par l'éventration des sacs par des animaux errants : **NE SORTEZ PAS VOS SACS LA VEILLE !!!** Merci.

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Allinges :

Du lundi au vendredi – 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h

Le samedi – 8 h 30 à 18 h 30

Conditions d'accès - Il suffit de vous rendre au secrétariat de mairie, muni de la carte grise de votre (vos) véhicule(s) et d'un justificatif de domicile ; une vignette d'accès vous sera remise.

Déchets concernés – gravats, cartons, ferraille, bois, encombrants, déchets verts et ménagers spéciaux, radiographies, batteries, filtres à huile, piles, téléviseurs, réfrigérateurs, jouets, radios, cartouches d'encre...

POINTS PROPRES – TRI SELECTIF

Des emplacements ont été aménagés pour accueillir la collecte sélective : en plus du verre, du papier et des bouteilles plastiques, vous pouvez désormais trier d'autres emballages plastique, carton et métal (voir guide du tri joint). Situation des points propres : Chef-Lieu, Sur Lonnaz et l'Ermitage.

En participant activement à cette démarche de tri, vous réduisez le tonnage des ordures ménagères, vous contribuez à la réduction de la consommation d'énergie et à la protection de l'environnement. Les emballages et papiers recyclés sont transformés en produits de la vie courante.

MERCI DE NE PAS ABANDONNER, A COTE DES CONTENEURS, LES EMBALLAGES NON ADMIS PAR LE TRI SELECTIF !!!



Feux sauvages

Conformément à l'arrêté municipal n° 97/09 du 28 août 1997, l'émission prolongée de fumée, provenant du brûlage de déchets de toute nature, est INTERDITE sur l'ensemble du territoire de la commune d'Armoiy et principalement à proximité des habitations. Un site est prévu

pour les déchets verts (voir § déchets ci-dessus).



FEUX INTERDITS



Bienvenue ...

TONYEDJI Melly-Lou	le 02 Mars 2011
GRENAT Elyne	le 04 Mars 2011
FAVRE Sarah	le 08 Avril 2011
MRULA Celie	le 20 Avril 2011
GARNIER Lily-Rose	le 09 Mai 2011
MARSAN Aurore	le 20 Mai 2011

Joyeux anniversaire !!!

MME CHAPPUIS	Germaine	21/02/1921
M CONVERSY	François	27/02/1924
MME DECROUX	Maryse	05/03/1929
MME MOREL	Yvonne	05/03/1930
M DECROUX	Henri	09/03/1929
M LAVANCHY	Adrien	30/03/1925
M PEILLEX	François	15/04/1926
MME DECROUX	Marie-Louise	04/05/1924
M PARMENTIER	Henri	28/05/1930

Ils ont dit oui...



MME GUIGNOT Jackie et
M BOINNARD Paul,
le 09 Avril 2011.

Agenda

Manifestations

Juin

Le 17 : Spectacle de fin d'année de l'association ATYPIQUE à la salle polyvalent

Le 18 : Spectacle des troupes de théâtre ado du foyer rural culturel Armoy-Le-Lyaud à la salle paroissiale du Lyaud

Le 26 : Fête au village organisée par le comité des fêtes à la salle polyvalente

e

Aout

Le 03 : Don du sang Association goutte de vie, Salle communale du Lyaud

Le 21 Fete du fromage à Orcier

Septembre

Le 10 : Portes ouvertes du foyer rural culturel Armoy - Le Lyaud à la mairie du Lyaud

Octobre

Le 26 : Don du sang, Association goutte de vie, Salle communale du Lyaud

Novembre

Le 11 : Cérémonie de l'armistice au monument aux morts

Les 12 et 13 : Exposition artisanale à la salle polyvalente

Coordonnées Mairie

202 route du Bois de la Cour
Tél. 04-50-73-95-74
Fax. 04-50-73-98-57
Mail : communedarmoy@wanadoo.fr
Ouverture au public :
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
Permanences du Maire sur rendez-vous
site internet : www.armoy.fr



Bibliothèque

202 route du Bois de la Cour
Tél. 04-50-70-57-68
Fax. 04-50-73-98-57
Mail : bibliothequarmoy@wanadoo.fr
Ouverture : le lundi et le vendredi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 14h à 16h30 et le samedi de 9h30 à 11h30

SIVOM Armoy - Le Lyaud

78 rue Voigères
74200 Le Lyaud
Tél. 04-50-73-97-84
Fax. 04-50-70-56-53
Mail : armoy-le-lyaud.sivom@wanadoo.fr

Communauté de Communes des Collines du Léman

Place de la Mairie
74550 Perrignier
Tél. 04-50-72-01-04
Fax. 04-50-72-01-03
Ouverture : lundi 9h-12h / 14h-18h30, du mardi au jeudi 9h-12h / 14h-17h, vendredi 9h-17h sans interruption
Site internet : www.cc-collinesduleman.fr

La crèche intercommunale

Site de l'Aérospatiale à Allinges
04-50-26-42-24

Le Centre de loisirs intercommunal

Site de l'Aérospatiale à Allinges
04-50-72-94-36

Permanences d'inscriptions : les mardis de 17h à 19h, les mercredis de 14h à 18h, les vendredis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h

Le Relais Assistants Maternels des Collines du Léman

Permanences téléphoniques au 04-50-72-01-04 les lundis et jeudis de 14h à 16h, le vendredi de 9h à 11h.

Accueil personnalisé les lundis de 16h à 18h30 et les mardis de 8h30 à 12h (sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04).

La déchetterie intercommunale

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h le samedi de 8h30 à 18h30 sans interruption.
Tél. 04-50-73-98-59

Groupe scolaire Armoy - Le Lyaud

78 rue Voigères
74200 Le Lyaud
Tél. école élémentaire. 04-50-70-54-52
Tél. école maternelle. 04-50-26-64-94
Mail : emlyaud@edres74.ac-grenoble.fr
eclyaud@edres74.ac-grenoble.fr

Des permanences pour tous

Assistante sociale

Les 1^{er} et 3^e mardis du mois de 9h à 12h
Sur rendez-vous uniquement auprès du Pôle médico-social Thonon Ouest
04-50-83-02-36

Médiatrice

Tous les mardis après-midi à la communauté de communes.
Sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04

Puériculture

> **une permanence conseil** d'une infirmière puéricultrice (allaitement, pesées, soins quotidiens, développement de l'enfant, accompagnement des parents...)

tous les vendredis de 9h à 12h (sans rendez-vous)

> **des consultations médicales** tous les 4^e vendredis de chaque mois de 9h à 12h, sur rendez-vous uniquement au 04-50-83-02-36

Architecte consultant

le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h
Sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04

